



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

ARRÊTÉ PROVISOIRE
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN
AGGLOMERATION - TRAVAUX D'ELAGAGE

AT 084-2025

Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu les travaux d'élagage sur la Place de La République, rue de la tramontane et rue de L'église ;

Considérant que lesdits travaux nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRÊTE :

Les 05/11/2025 et le 06/11/2025 entre 07h00 et 17h00,

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit :

- PLACE DE LA REPUBLIQUE
- RUE DE L'EGLISE : sur les six places de stationnement matérialisées au sol situées de part et d'autre du monument aux morts
- RUE DE LA TRAMONTANE : au niveau de la pinède

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée et déviée par rétrécissement de la chaussée :

- PLACE DE LA REPUBLIQUE
- RUE DE LA TRAMONTANE : au niveau de la pinède

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 15 octobre 2025

**Monsieur le Maire,
René LAVILLE**

